



Certifié exécutoire par le Maire compétent
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 16-12-1996 et de la publication
le 13-12-1996

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 1996

DELIBERATION N° 96/11/109

OBJET : VENTE DES TERRAINS ET BATIMENTS

**sis au 200 , Rue Raymond Poincaré et 4, Impasse des Ecureuils,
abritant le C.A.T. La Châtaigneraie, à l'Association Pour Adultes
et Jeunes Handicapés (APAJH).**

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21, L 2241-1, L 2241-2, L 2241-3 et L 2241-4,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1042 modifié par l'article 21 de la Loi de Finances N° 83-1126,

VU l'avis des Domaines en date du 5 Juin 1996,

VU l'avis des Commissions Urbanisme-Environnement et Finances,

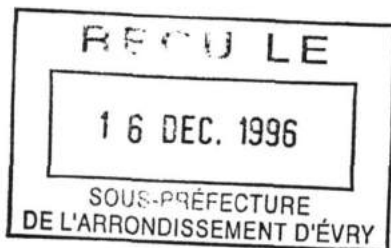
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE DES VOIX (4 Abstentions : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON, M. GAUTHIER)

APPROUVE la cession des terrains d'une superficie de 6 573 m² et des quatre bâtiments qui y sont implantés sis au 200, Rue Raymond Poincaré et 4, Impasse des Ecureuils, au Comité Départemental de l'APAJH, pour un montant de 5 600 000 Francs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en séance , les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

